



Pour mémoire, selon le règlement intérieur de la CSNP :

Après avis de la CSNP, le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé du travail peuvent décider :

- de signer l'arrêté d'extension de l'accord en excluant, le cas échéant, les clauses qui seraient en contradiction avec les textes législatifs et règlementaires en vigueur (...)
- de ne pas procéder à l'extension de l'accord.

L'EXTENSION DES TEXTES SUIVANTS ÉTAIT À L'ORDRE DU JOUR :

- Accord relatif aux frais d'études (AFE) dans la branche professionnelle des IEG conclu le 15 décembre 2017. L'extension votée à l'unanimité, l'accord devrait être étendu.
- Avenant n° 3 à l'accord du 27 novembre 2008 relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des agents des IEG conclu le 6 décembre 2016,

Cet avenant n'a pas pu être étendu à la précédente CSNP car l'avis de la COMAREP n'a été transmis qu'en juillet 2017, soit après la CSNP d'avril.

Ensuite, les mandats de la CSNP étaient échus depuis fin avril 2017 et le renouvellement des membres de la CSNP (pour les élections de novembre 2017) était lié à la publication par le ministère du Travail, de l'arrêté de représentativité des organisations représentatives des salariés (et aussi des employeurs) qui n'est intervenu que fin décembre 2017. C'est la raison pour laquelle cet avenant n° 3 n'était présenté à l'extension qu'en cette séance.

L'extension votée à l'unanimité, l'accord devrait être étendu.





CSNP « ministre »

Séance du 27 juin 2018

Avenant n° 1 du 19 octobre 2017 à l'accord de branche 2017 relatif aux modalités d'organisation des élections des CA des CMCAS du 23 novembre 2017.

L'avenant fut présenté à l'extension comme il se doit bien que, les élections étant passées, celui-ci ne sera plus d'aucun effet. L'avenant devrait être étendu malgré les abstentions sans doute inhérentes au fait que les élections soient d'ores et déjà passées. Pour sa part, FO s'est abstenue pour cette raison.

Accord relatif aux moyens bénévoles mis à la disposition des activités sociales des IEG conclu le 6 décembre 2016.

Le deuxième alinéa de l'article 4-1 stipule que « le présent accord, qui a un caractère impératif, est applicable sans qu'il soit possible d'y déroger dans un sens moins favorable aux salariés, au niveau des entreprises et établissements couverts par le présent accord ».

L'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective publiée au Journal officiel du 23 septembre 2017 a modifié l'articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords couvrant un champ territorial ou professionnel plus large, notamment les accords de branche.

Par conséquent, le deuxième alinéa de l'article 4-1 de l'accord devrait être exclu de l'extension en tant qu'il contrevient aux dispositions de l'article 2253-3 du Code du travail dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 précitée.

L'accord devrait être étendu malgré les votes « contre » des organisations non-signataires, dont FO Énergie et Mines.





JUILLET 2018
COMPTERENDU

CSNP «ministre»

Séance du 27 juin 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE FO ÉNERGIE ET MINES

« Nous siégeons en cette instance en une période particulièrement inquiétante au vu de ce que génèrent comme catastrophes sociales les décisions politiques prises ces dernières années, ces derniers mois, par nos gouvernants et nos employeurs.

Celles-ci s'inscrivent dans la continuité des premières étapes de détricotage des entreprises historiques de l'énergie, depuis l'ouverture à la concurrence prétendument censée bénéficier aux usagers; les conséquences en sont extrêmement lourdes. Nul ne peut nier que ces mensonges éhontés auront bénéficié aux actionnaires, mais certainement pas aux usagers devenus clients, certainement pas aux agents des IEG que le gel des salaires, le gel des embauches et l'aggravation de leurs conditions de travail obscurcissent leur quotidien et leur avenir.

Comment croire, lorsque tous les secteurs des Services publics de l'énergie sont déstructurés, externalisés, privés des moyens de viabiliser ces fleurons internationaux, que les salariés ne seraient pas conscients de ce qui se trame ?

Comment imaginer que ceux qui en souffrent quotidiennement pourraient croire que ces choix ne sont pas mûrement réfléchis, et que ces destructions vont encore durer sans qu'un choc ne se prépare?

Aucune entreprise de nos industries n'est épargnée. Les agents des distributeurs, en conflits depuis des semaines, essuient des fins de non-recevoir qui ne calmeront personne, loin s'en faut.

Les annonces de cessions des "bijoux de famille" visant entre autres ENGIE et GRTGAZ, finissent de prouver que d'éhontés mensonges ont ourlé les mesures ayant amené l'ex. Gaz de France vers cette vache à lait qui siphonne les droits des salariés pour les biens de bénéficiaires oisifs. Vous l'aurez constaté hier lors du rassemblement des salariés devant la tour T1, ces choix les unissent avec la quasi-totalité de leurs organisations syndicales.

Les menaces pesant sur le Groupe EDF sont bel et bien réelles, nul ne peut en douter; rumeurs ou pas, il n'y a pas de fumée sans feu.



Branche



Les agents et leurs organisations n'ont pas la mémoire courte, qui se souviennent des promesses émises, la main sur le cœur, après cette tentative avortée l'an passé de liquidation de notre Statut par ordonnance. Nulle naïveté là encore, nous savons tous que notre Branche, notre Statut sont dans le collimateur de nos gouvernants. Nous savons tous qu'après celui des cheminots, que notre fédération et notre confédération soutiennent fermement, notre tour viendra de voir notre statut menacé. Nos collègues le savent, ils sont lucides ; il vous faut le savoir !

L'exemple qu'est cette volonté de brader nos installations hydrauliques en est un autre qui n'a pour volonté que de céder à cette concurrence librement faussée pour offrir aux spéculateurs un secteur qui rapporte gros.

L'ensemble de ces offensives se mènent dans un cadre que l'on ose encore nommer "dialogue social". Quelle que soit la définition orwellienne donnée à ces termes, la position de FO Énergie et Mines restera celle-ci : nous ne signerons d'accords que ceux formalisant des avancées, des progrès, de nouveaux acquis pour nos mandants, les salariés des IEG. Tout recul, y compris présenté selon des modalités "d'équilibre" n'aboutissant qu'à déshabiller l'un pour habiller l'autre, particulièrement lorsque des éléments statutaires passeront au passage à la trappe, sera motif à non-signature de FO. Ce fut le cas avec l'accord Droits familiaux que seule notre organisation aura refusé de signer : les salariés nous en félicitent chaleureusement depuis, tout autant les femmes qui en seront les premières perdantes que les hommes dont l'attachement à l'éga-pro va croissant.

Notre Statut, ce contrat de travail qui lie tous les salariés de la Branche, est dénoncé comme étant archaïque. Il fut et reste pourtant résolument moderne, parce qu'il permit de faire ce que sont devenus nos Services publics de l'énergie. Il est plus que jamais moderne parce qu'il est et devra rester l'un des moyens de mettre à disposition de tous, par le maintien de la péréquation tarifaire, cet élément vital qui, comme l'eau, doit être à la portée de tous.

Cette instance n'a d'existence que du fait de ce que sont notre Statut et notre Branche.

FO Énergie et Mines considère ce socle comme ne pouvant évoluer qu'à condition d'être source de progrès pour nos mandants, l'ensemble des salariés de la Branche.





C'est d'ailleurs en ce sens que FO s'est opposée aux ordonnances et à la commedia dell'arte qui les a imposées.

Les coupes drastiques sur le point de réduire le nombre de représentants du personnel par la mise en place du CSE porteront lourdement à conséquences, tant sur ce "dialogue social" qui se limite à des concertations stériles que sur les capacités des organisations syndicales à endiguer ce que ces régressions sociales génèrent et génèreront.

L'ersatz d'instance que sera cette commission (CSSCT) substituant les CHSCT augmentera assurément les souffrances de nos collègues, les burn-out, les suicides qui se multiplient et violentent l'ensemble des personnels de nos entreprises.

Penser que cette spirale infernale sera sans heurt est irresponsable.

Le torchon brûle. Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.»

